



Carte de séjour après mariage

Par **chrisozgur**, le **20/06/2008** à **22:59**

je suis mariée avec un étranger depuis juin 2007.

nous sommes ensemble depuis septembre 2004, et il a été expulsé une 1ere fois en mars 2006.

revenu en janvier 2007, nous avons réussi à nous marier, malgré les difficultés.

rentré en france sans visa, nous hésitons à demander un dossier de régularisation à la prefecture, car l'association qui s'occupe de son dossier nous dit qu'il faut mieux patienter. au bout de 3 ans de mariage, obtiendra t-il la carte de séjour automatiquement ?

Par **jeetendra**, le **21/06/2008** à **21:03**

bonsoir, si il est rentré de façon irrégulière comment avez vous fait pour vous marier, pour qu'il puisse être régularisé le mariage seul ne suffit plus, il y a aussi la communauté de vie effective pendant 4 ans si le conjoint est de nationalité française, la régularité du séjour, etc. courage à vous, cordialement

Par **chrisozgur**, le **22/06/2008** à **00:04**

bonsoir,

merci de votre réponse,

pour le mariage, on ne nous a pas demandé, ni le passeport, ni le visa, seul sa carte de nationalité a suffit ! et les 3 semaines de publications à la mairie sont passées sans contrôle. par contre, à son expulsion, en mars 2006, il a été signalé que nous étions ensemble depuis

septembre 2004. ça doit etre dans les dossiers de la préfecture, à défaut à la police.
je suis allée 2 fois dans son pays pendant cette période et nous avons tentés de nous marier
par l'ambassade de France, mais vu l'accueil et les difficultés, il a décidé de revenir, et en
janvier 2007, il était de nouveau en France.
d'un certain sens, nous avons "nos" 4 ans de vie commune, et en cas de problème,
l'association sera là pour nous appuyer.
je suis de nationalité française et j'ai lu qu'une expulsion dans notre cas serait "une atteinte à
la vie privé".
avec notre long parcours, je positive, mais en lisant les nouvelles sur l'immigration et toutes
les expulsions, il m'arrive de douter
avons-nous "des chances" d'arriver enfin à la tranquillité ?
cordialement